

# **SUIVI SANITAIRE**

# **1 – Etat des lieux**

## **☞ Présentation**

Le suivi Sanitaire du département s'intègre, en partie, dans le cadre du Réseau SAGIR (Surveillance sanitaire national de la faune sauvage). Les analyses sont effectuées au Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme. Pour des raisons pratiques, certaines autopsies sont effectuées par des vétérinaires et ne sont pas intégrées dans les données nationales. Les espèces concernées par les analyses sont, en majorité, chassables. D'autres interventions sanitaires spécifiques sont effectuées en fonction des besoins et de l'actualité (épidémie, mortalités massives, études précises...).

## **Définition du réseau SAGIR**

Ce réseau a pour objectif :

- \* La surveillance sanitaire organisée sur le plan national,
- \* Action d'alerte grâce à la vigilance des partenaires,
- \* Recherche appliquée sur certaines pathologies identifiées.

C'est un réseau de recueil de données rassemblées par l'ONCFS et la FNC avec la participation de l'AFSSA Nancy. Son fonctionnement départemental est possible grâce au financement des analyses par les FDC. Les collectes de cadavres sont effectuées par des personnes habilitées titulaires d'une carte permettant le transport de toutes les espèces sauvages; ce sont principalement des personnels fédéraux et des agents techniques de l'ONCFS. Pour la bonne organisation de ce réseau, chaque structure, FDC et ONCFS, a nommé un interlocuteur technique départemental qui assure le fonctionnement pratique et la circulation des informations.

## **☞ Le suivi sanitaire départemental**

Lorsqu'un animal suspect est signalé, un technicien de la FDC s'organise pour récolter l'animal et l'acheminer au laboratoire de Valence (Drome 26). La FDC transmet les résultats au récoltant, à l'ONCFS et à l'AFSSA. Pour l'Ardèche 15 à 25 autopsies sont réalisées chaque année et concernent principalement le Lièvre, le Lapin, le Chevreuil et le Sanglier, puis épisodiquement la Perdrix rouge et le Faisan...

La FDC ne s'inscrit pas seulement dans le cadre défini par le réseau SAGIR, elle a un rôle majeur dans l'organisation, la mise en place, le suivi et la communication de l'information sur le plan national, départemental et local. Son expérience est forte en ce domaine :

**Suivi radioactivité** En 1997 une étude nationale de recherche sur la présence des produits Césium 137 et Césium 134 a été entreprise par l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire. Sur le département et grâce au réseau de chasseurs, les services de la FDC ont permis de récolter une vingtaine d'échantillons de multiples espèces choisies en fonction de leur répartition, de leur alimentation et de leur place dans la chaîne alimentaire... Sur les 18 échantillons analysés concernant 15 espèces chassables et 3 espèces protégées, aucun n'a traduit la présence de substances radioactives. Les résultats ont fait l'objet d'une communication auprès des adhérents de la FDC.

**Suivi Virologique** En 1999, une forte épidémie d'EBHS a touché la population de lièvres du Nord du département. Dès les premiers cas, la FDC a informé 65 ACCA susceptibles d'être les plus concernées. Les chasseurs ont pu réagir rapidement pour engager des mesures de gestion et de conservation de l'espèce et ont accentué les surveillances sur le terrain pour évaluer l'impact de la maladie.

En 2004, l'épidémie d'EBHS a touché la population de lièvres de tout le quart sud-est de la France. L'épidémie ayant commencé dès la fin de l'été sur les départements de la Loire et de l'Isère, la FDC a immédiatement envoyé un courrier d'information à 65 de ses adhérents les plus sensibles à l'arrivée de l'épidémie. Les chasseurs ont accentué leur surveillance et ont permis d'établir un calendrier de l'évolution de l'épidémie. Une opération de récolte par la FDC de 1 cadavre de lièvre par ACCA a permis d'établir une cartographie des zones touchées.

**Suivi parasitaire** En 1991 et 2003, le Sud-ouest du département fut touché par des mortalités massives de Lièvres. La vigilance des chasseurs a rapidement permis de récolter des cadavres et d'identifier la strongylose pulmonaire comme étant la cause des décès. La FDC a rapidement informé tous les secteurs à risque aux fins de prendre les mesures de gestion nécessaires pour la conservation de l'espèce. Afin d'éviter toute psychose, la FDC a mis en place une communication sur cette maladie non transmissible à l'homme.

En 1994, en collaboration avec le Docteur GILOT, une étude sur le parasitisme des chevreuils par les tiques (principal vecteur de la maladie de Lyme) a été mise en place en Ardèche. La sollicitation du réseau de chasseurs répartis sur le département a permis de récolter 53 animaux qui ont fait l'objet du suivi. Les résultats n'ont pas fait apparaître de présence massive de parasites externes chez cette espèce.

**Suivi Toxicologique** → 2000 - Les campagnes de traitement des campagnols avec la bromadiolone ne sont pas sans risque pour les autres espèces de la Faune Sauvage. Pour évaluer les risques de contamination de la faune sauvage et de l'homme en haut de la chaîne alimentaire, la FDC a organisé un vaste réseau de

chasseurs répartis sur 63 communes pour participer à une récolte de foies de sangliers et d'autres animaux. La totalité des territoires adhérents à la FDC et les municipalités ont été informées des travaux engagés par les chasseurs et des risques liés à l'utilisation de ce produit. Les résultats inquiétants ont fait l'objet d'un rapport de synthèse et ont amené la FDC à informer le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le ministère de l'agriculture, le Service Régional de Protection des Végétaux, Monsieur le Préfet du Département, La Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour que des mesures draconiennes soient édictées sur l'utilisation de cet anticoagulant.

**Fièvre aphteuse** → 2001 – Une épidémie de fièvre aphteuse ayant touché des pays voisins de la France, la Fédération a participé au groupe constitué par les autorités compétentes pour mettre en oeuvre des actions en cas de contamination. Pour préparer les chasseurs à d'éventuelles actions et activer un réseau de surveillance de la faune sauvage, un courrier fut envoyé à tous les détenteurs de droit de chasse. Ce courrier rappelait les principes de précaution, les démarches à suivre en cas d'observations suspectes et demandait de signaler à la FDC tous les cadavres douteux d'animaux.

#### ☞ **Les résultats départementaux**

##### **Résultats liés au réseau SAGIR et au suivi « Bromadiolone »**

Les résultats correspondent à 5 années de suivi sanitaire (2000 à 2004), représentant 144 analyses effectuées en Ardèche dans le cadre du réseau SAGIR :

2000 → 75  
2001 → 11  
2002 → 16  
2003 → 22  
2004 → 20

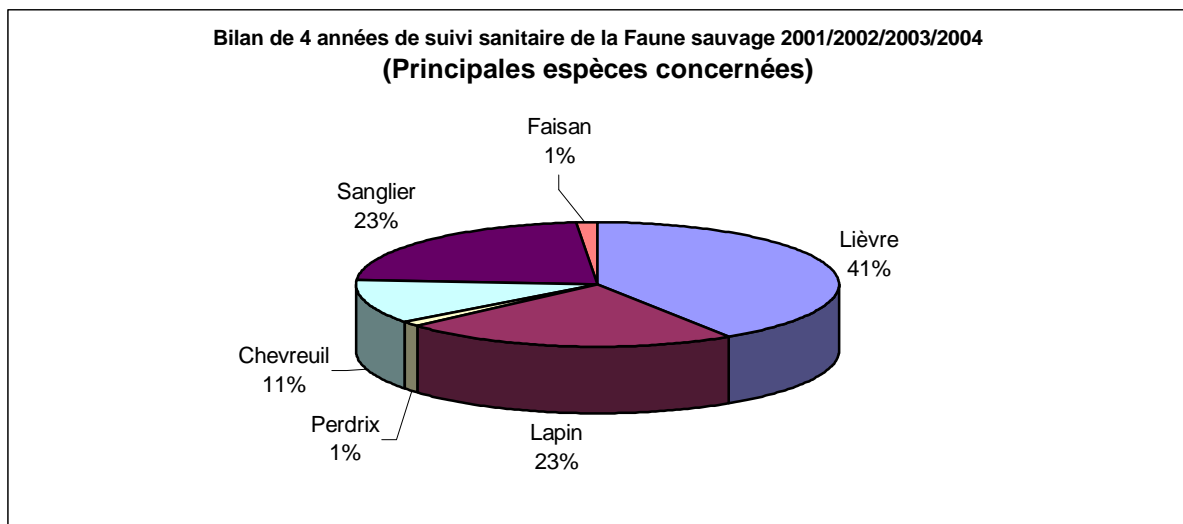
Le nombre considérable d'analyses effectuées en 2000, correspond à l'année de mise en place par le monde agricole des traitements à la Bromadiolone visant à détruire les Campagnols.

Un suivi toxicologique a été organisé sur 71 Sangliers, 1 lièvre, 1 chevreuil et 2 chiens. Ce sont 45 % des sangliers analysés (33 animaux) et 1 chien sur 2 qui se sont révélés positifs à cet anticoagulant.

Les autres sujets analysés n'ont pas permis de tirer des conclusions significatives malgré 1 cas positif sur les 2 chiens.

La pression des FDC auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère de l'Agriculture a permis de mieux réglementer les opérations de traitement.

En ce qui concerne les quatre autres années de suivi, les analyses correspondent toutes à des animaux trouvés morts ou mourants ou à des gibiers prélevés à la chasse et présentant des signes douteux. Six espèces sont concernées.



Le graphique ci-dessus permet de constater que le Lièvre fait l'objet du plus grand nombre d'analyses. La recherche d'EBHS, maladie virale pouvant provoquer de lourdes pertes aux populations de cette espèce, en est la raison. Le lapin et le sanglier ont fait l'objet du même nombre d'autopsies : le premier est sujet à de lourdes pertes dues aux nombreuses maladies qui le concernent et le second mérite un suivi rigoureux en raison de sa forte présence en Ardèche.

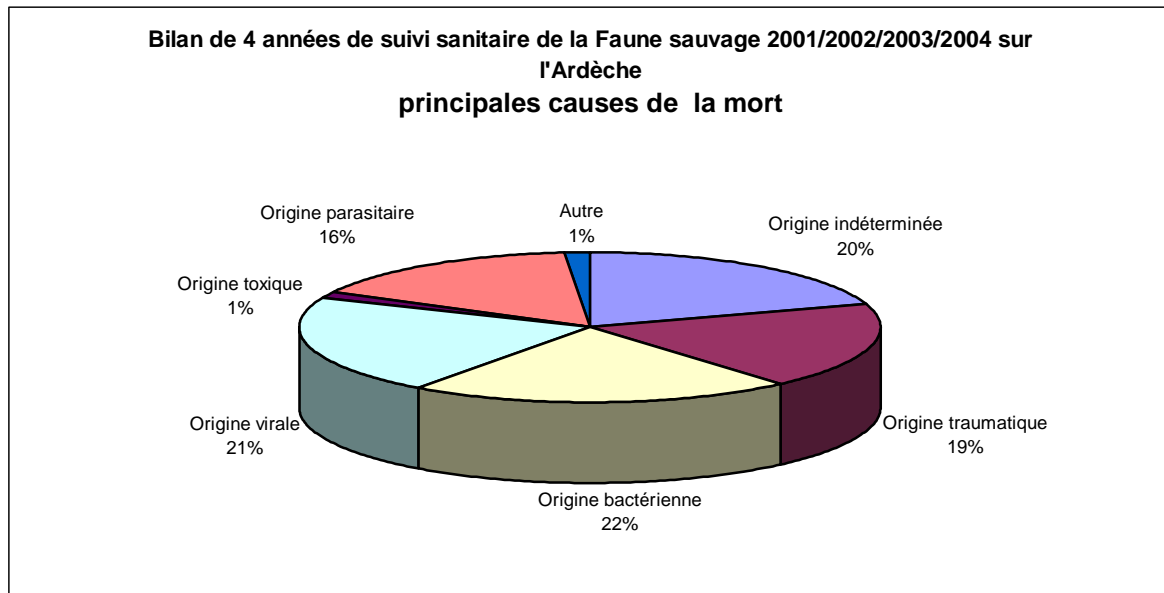
Le chevreuil représente un peu plus de 10 % des analyses effectuées. Les oiseaux, résumés ici à la Perdrix et au Faisan, font rarement l'objet de suivi sanitaire puisqu'ils sont souvent issus d'élevages, leur petite taille les rend difficile à trouver et les prédateurs les consomment rapidement.

On peut constater que sur quatre années, le nombre d'animaux analysés est faible en comparaison avec d'autres départements français. Presque tous les cadavres signalés en bon état sont autopsiés.

Les principales explications de ces faibles mortalités pourraient être les suivantes :

- Des milieux très boisés, buissonnants et sauvages ne favorisant pas la découverte des cadavres.
- Une faune sauvage en bonne santé.

La plupart des résultats d'autopsies sont encourageants pour l'avenir de nos populations de gibier à l'exception du VHD chez le Lapin.



Le graphique ci-dessus permet de constater que l'origine de la mort est principalement liée à des bactéries : staphylocoque, pasteurellose. Puis ce sont des maladies d'origines virales qui touchent principalement les lagomorphes avec le VHD et l'EBHS. 19% des cas de mortalité sont dus à des traumatismes, souvent liés à des collisions avec des véhicules. 20 % des autopsies ne permettent pas d'expliquer la mort. Les parasites sont considérés comme ayant pu causer la mort dans 16 % des cas. Ce sont souvent des coccidies chez les lagomorphes mais aussi des parasites cutanés chez le Sanglier (Gales). Seul 1 % est d'origine toxique. Cependant, ce faible pourcentage n'est pas le reflet de la vérité, les analyses toxicologiques trop onéreuses ne sont pas réalisées systématiquement. Pour terminer, la catégorie autre se résume à une tumeur cancéreuse chez un Sanglier.

#### ☛ **L'investissement de la FDC de l'Ardèche dans le Suivi Sanitaire de la Faune Sauvage**

Les frais d'analyses sont pris en charge à 100% par la FDC de l'Ardèche. Une simple autopsie est facturée 30€ par le laboratoire. La recherche de toxiques revient à environ 60€ par produit recherché.

68 autopsies x 30 = 2 040 euros

75 recherches Bromadiolone x 60 = 4 500 euros

Excepté pour les recherches de Bromadiolone où les récoltes étaient planifiées et groupées, un cadavre autopsié représente environ une demi-journée de travail pour un technicien en plus de nombreux kilomètres parcourus.

#### ☛ **Les zoonoses graves non recherchées ou non détectées en Ardèche**

Même si la faune ardéchoise semble bien se porter, nous ne sommes pas à l'abri de zoonoses graves connues en France. Les chasseurs, très présents dans le milieu naturel et très souvent en contact avec le gibier sont une population à risque, sensible à ces zoonoses mal connues et difficilement dépistées, dont quelques-unes sont citées ci-dessous :

**Rage** : La maladie est aujourd'hui bien connue et les campagnes de vaccination des renards, principal vecteur de ce virus, ont presque éradiqué la maladie sur les régions française atteintes. En ardèche, aucun cas ne fut déclaré.

**L'échinococcose** : A l'inverse mal connue. Des travaux de recherche sont en cours sur les régions très sensibles. Les Fédérations concernées sont très actives dans ces suivis pour tout ce qui concerne la collecte d'échantillons. L'Ardèche n'est pas à ce jour un département retenu pour ce suivi.

**Leptospirose** : Les principaux vecteurs sont les Ragondins et les Rats musqués; des cas de maladie chez les humains ont été constatés en Ardèche. Les chiens de chasse sont aussi très souvent atteints par cette maladie surtout sur la vallée du Rhône, où les 2 vecteurs principaux sont abondants. Le % de ragondins et rats musqués porteurs de cette bactérie n'est pas connu sur la partie du Rhône qui nous concerne. Dans l'Isère, la FDC de ce département a mené une étude en ce sens et le % d'animaux ayant développé une immunité est préoccupant.

**Trichinellose** : Maladie très grave pour l'être humain. Le principal mode de contamination se fait par consommation de viande de porc ou de sanglier dont la cuisson est insuffisante. Aucun cas de trichine ne fut décelé sur des sangliers ardéchois. Cependant, il ne se pratique pas de dépistage de ce parasite pour les animaux tués à la chasse et non destinés à la commercialisation. Aucun cas humain n'a été dépisté en Ardèche dont l'origine pourrait être la consommation de viande de Sanglier.

**Tularémie** : Maladie due à une bactérie transmise à l'homme par simple contact avec un animal contaminé, souvent des lièvres. Aucun cas n'a été décelé en Ardèche mais les départements au nord du nôtre (Rhône, Loire...) sont confrontés à cette maladie. Cette proximité de la maladie doit maintenir notre vigilance.

**Brucellose** : Très dangereuse pour la faune mais peu pathogène pour l'homme. Aucun cas de cette maladie bactérienne n'est connu en ardèche. Même si le principal mode de contamination se fait par voie vénérienne, il semblerait que certaines espèces puissent servir de vecteur comme le lièvre en milieu naturel.

#### ☛ **Les autres principales maladies**

- Tuberculose
- Peste porcine
- Maladie d'Aujeszky
- Gale sarcoptique
- Pasteurellose

Il existe plusieurs formes de **tuberculose**. Aucun cas ne fut jamais détecté au sein de la faune sauvage ardéchoise. A l'inverse, des cas isolés et rares sont déclarés au sein de troupeaux de bovins. C'est une maladie très grave, inscrite au code rural.

La **peste porcine classique** est une maladie virale très grave inscrite également au code rural qui atteint les porcs et les sangliers. Connue dans le Nord-Est de la France, cette maladie n'a jamais été signalée au sein de la faune sauvage et domestique du département ardéchois.

La **maladie d'Aujeszky** est une maladie virale grave pour la faune et les chiens. Le principal mode de contamination se fait par contact ou consommation de suidés. Aucun cas détecté en Ardèche.

La **gale sarcoptique** peut être une zoonose. Les Renards sont très sensibles à ce parasite qui très souvent cause la mort. Les Sangliers sont concernés mais guérissent spontanément. C'est une maladie connue au sein de la faune ardéchoise et identifiable par les lésions visibles de l'extérieur : dépilation, croûtes.

Les chasseurs sont une population sensible à la **pasteurellose** qui peut-être une zoonose. Cette maladie bactérienne touche les mammifères et les oiseaux. Ces bactéries peuvent se transmettre à l'homme par morsure ou griffure. Cette maladie est connue au sein de la faune en Ardèche.

## **2 - Projet en faveur du suivi sanitaire**

**Enjeu** : Le rôle des chasseurs ne saurait être qu'un simple acte de prélèvement. Ils sont des sentinelles de veille sanitaire et doivent continuer à progresser dans les savoir-faire épidémiologiques à partir de données collectées par conventionnement ou partenariat entre la FDC et les autres acteurs du territoires (Agriculteurs, Etat, collectivités...).

La FDC 07 a pour mission d'assurer les programmes de formation, de sensibilisation et d'organisation des méthodes médicales sanitaires.

## Plan vigilance

En Ardèche, 12000 chasseurs sont présents sur un territoire comprenant 339 communes, ce qui constitue une importante réserve de sentinelles sanitaires.

Le chasseur est un relais naturel des réseaux de surveillance nationale en cas d'épizootie.

- **Objectif :**

Assurer le lien d'information sanitaire entre le chasseur et sa FDC.

*Action : Sensibiliser le chasseur afin qu'il informe systématiquement la FDC de ses observations.*

## Suivi de la faune sauvage

- **Objectif 1**

Connaître l'état sanitaire de la faune sauvage .

*Action : participer aux réseaux existants.*

- **Objectif 2**

Améliorer nos connaissances sur les maladies de la faune sauvage.

*Action : Organiser ou participer à des interventions sur le département dans le cadre de prélèvements et de récoltes de données.*

- **Objectif 3**

Augmenter la quantité de données disponibles et éventuellement les échanger avec d'autres partenaires

*Action : informer les acteurs ruraux de l'existence et de la méthodologie d'un réseau de surveillance sanitaire.*

- **Objectif 4**

Faciliter et simplifier la récolte des animaux.

*Action : Oeuvrer pour obtenir l'augmentation du nombre de personnes habilitées à récolter les cadavres suspects.*

- **Objectif 5**

Animer un réseau référent pour préserver techniquement la qualité scientifique des échantillons.

*Action : Mettre en place les outils nécessaires à la réalisation de cet objectif*

## Hygiène et sécurité alimentaire

**Enjeu :** Avant toute consommation du gibier, il convient de constater de manière élémentaire sa qualité sanitaire. Le chasseur étant la première personne à être physiquement en contact avec la venaison, la FDC 07 va lui permettre d'être initié aux premiers constats sanitaires.

- **Objectif 1**

Sensibiliser à l'examen de la qualité sanitaire de la venaison.

*Action : Elaborer avec des partenaires spécialisés des informations pratiques sur la pathologie.*

- **Objectif 2**

Diffuser des consignes visant à minimiser les risques sanitaires à la manipulation.

*Action : Informer le plus grand nombre de personnes susceptibles de traiter la venaison.*

- **Objectif 3**

Informé des gestes à adopter face à des animaux suspects.

*Action : Proposer une méthode de récolte sécurisée.*

- **Objectif 4 :**

Optimiser la gestion des déchets.

*Action : Effectuer un état des lieux sur les méthodes actuellement disponibles.*

- **Objectif 5 :**

Associer des partenaires à la démarche de la gestion des déchets.

*Action : Établir des relations avec des structures susceptibles d'être concernées.*

- **Objectif 6 :**

Sensibiliser les personnes en contact avec les déchets.

*Action : Informer les chasseurs sur l'utilité de ces méthodes.*

- **Objectif 7**

Analyser les possibilités de répartition et de distribution.

*Action : Réviser et valoriser les filières existantes.*

- **Objectif 8**

Préserver les qualités de la venaison.

*Action : divulguer la réglementation sur l'hygiène de la chaîne alimentaire.*

## **Zoonoses**

|  |
|--|
| <p><b>Enjeu :</b> Régulièrement en contact avec la faune sauvage, le chasseur est une des personnes les plus exposées aux maladies transmises par les animaux. Les cas de zoonoses sont fréquents ; la FDC doit sensibiliser le monde médical et les chasseurs sur ce sujet.</p> |
|--|

- **Objectif :**

Diminuer les risques de zoonoses

*Action : Informer les chasseurs sur les zoonoses existantes et leur indiquer les précautions à prendre au contact de certaines espèces.*

